

Subventions pour congrès et colloque

Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la 1^{ère} Commission, d'attribuer, au titre de l'année 2005, les subventions suivantes :

- 300 € à l'Union départementale des syndicats CGT Force Ouvrière du Doubs pour l'organisation du congrès statutaire qui aura lieu le 10 novembre à Micropolis. 250 membres environ sont attendus dont le secrétaire général national.

- 800 € à l'UFR Lettres - Littérature et histoire des pays de langues européennes (CR 2300) qui organise avec la Société Française d'Etudes Irlandaises un colloque intitulé «Irlande, le festif et le tragique», au Kursaal, les 23 et 24 mars 2006. Participeront au colloque les anglicistes de l'Université de Franche-Comté, les professeurs d'anglais de l'enseignement du secondaire et les doctorants en anglais, l'attaché culturel de l'Ambassade d'Irlande est attendu, soit environ une soixantaine de personnes.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution de ces subventions. En cas d'accord, la somme de 300 € sera imputée au chapitre 65.95/6574.89052 CS 200 et la somme de 800 € au chapitre 65.95/65738.89052 CS 200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (une abstention sur le premier point), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur ces propositions.

M. MAIRE n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.